

**Conseil du 2^e arrondissement
du 13 mai 2015**

Ordre du jour

| | |
|---|------------------------------------|
| 1 – 022015018 Désignation du secrétaire de séance | 3 |
| 2 – 022015019 Adoption du procès-verbal de la séance du 02 avril..... | 3 |
| 3 – 022015020 Election d'un président « ad-hoc » pour l'examen et le vote du compte administratif 2014..... | 4 |
| 4 – 022015021 Adoption du compte administratif 2014 de l'état spécial du 2 ^{ème} arrondissement | 4 |
| 5 – 2015 DAC 254 Subventions (56.130 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie et signature d'une convention | 8 |
| 6 – Subventions (53. 894 euros) et avenant n°2 avec l'association Crèche parentale du Sentier pour la crèche parentale (2 ^{ème})..... | 9 |
| 7 – DLH 25 Charte des mutations dans le parc social..... | 10 |
| 8 – DVD 16 Programme 2015 de zones 30. Demande de subventions auprès de la Région Ile-de-France..... | 13 |
| 9 – V022015026 Vœu des élu-e-s écologistes proposant l'installation dans le 2 ^{ème} arrondissement de bacs de collecte pour les « bio déchets » des particuliers | 17 |
| Questions du public | Erreur ! Signet non défini. |

La séance du Conseil d'arrondissement est ouverte à 19 h 06.

M. Jacques BOUTAULT indique que le quorum de sept membres est atteint et déclare la séance du Conseil du 2^{ème} arrondissement du 13 mai ouverte. Conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, l'affichage du compte rendu de la séance du 2 avril 2015 a été constaté par procès-verbal du 7 mai 2015.

Il demande si des pouvoirs ont été transmis aux uns ou aux autres et propose qu'on les lui fasse parvenir.

M^{me} Catherine MICHAUD informe M. le Maire que M. Christophe LEKIEFFRE transmet son pouvoir aux services administratifs de la mairie.

M. Jacques BOUTAULT lui répond que ce pouvoir doit normalement lui être transmis et qu'il se charge ensuite de le remettre aux services. Pour cette raison, M. le Maire annonce que la séance doit être interrompue.

La séance est suspendue de 19 h 08 à 19 h 22.

M. Jacques BOUTAULT constate qu'il a le pouvoir de M. Christophe LEKIEFFRE à Mme Catherine MICHAUD. Il demande à M^{me} Catherine MICHAUD de rappeler à son collègue que les pouvoirs doivent être envoyés au Maire.

M^{me} Catherine MICHAUD lui rétorque qu'il peut le lui dire lui-même.

M. Jacques BOUTAULT répond qu'il l'en informera également. Mais, il estime qu'il serait bien que les élus de l'opposition se parlent entre-eux et qu'elle le lui dise aussi. Ceci évitera à l'avenir de perdre 20 minutes comme cela a été le cas en ce début de séance.

1 – 022015018 Désignation du secrétaire de séance

M. Jacques BOUTAULT propose que soit désigné en tant que secrétaire de séance M. Jean-Paul MAUREL, qui l'accepte.

La désignation du secrétaire de séance est approuvée à l'unanimité.

2 – 022015019 Adoption du procès-verbal de la séance du 02 avril

M. Jacques BOUTAULT s'enquiert d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal de la séance du 2 avril.

M^{me} Véronique LEVIEUX évoque les vifs débats ayant eu lieu lors de cette séance du 2 avril et souhaite profiter de cette occasion pour souligner la qualité du travail de retranscription fourni par les services.

M. Jacques BOUTAULT pense que les services seront sûrement sensibles à ces remerciements.

En l'absence d'autres remarques, il propose d'adopter ce document.

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

3 – 022015020 Election d'un président « ad hoc » pour l'examen et le vote du compte administratif 2014

M. Jacques BOUTAULT propose de nommer M. Jean-Paul MAUREL président « ad hoc » pour l'examen du compte administratif.

La désignation du président « ad-hoc » pour l'examen du compte administratif est approuvée à l'unanimité.

M. Jean-Paul MAUREL demande à M. des GAYETS de bien vouloir présenter le compte administratif du 2^{ème} arrondissement.

4 – 022015021 Adoption du compte administratif 2014 de l'état spécial du 2^{ème} arrondissement

M. Maxime des GAYETS rappelle que l'examen du compte administratif 2014 constitue une étape budgétaire importante et que les services ont utilisé le budget primitif pour fixer les orientations ainsi que les crédits budgétaires qu'ils souhaiteraient affecter, le compte administratif permettant de rendre des comptes, c'est-à-dire de vérifier la bonne exécution du budget. Le compte administratif représente le compte définitif des dépenses réalisées au cours de l'année précédente. Il indique que les colonnes permettent de distinguer les crédits consommés, les crédits mandatés et les crédits à reporter, sachant que l'aridité de ces chiffres nécessite quelques explications supplémentaires.

Il souhaite remercier la Direction générale des services qui l'a largement assisté pour essayer de donner un peu de vie aux tableaux transmis.

Ce compte administratif concerne l'exercice 2014 et comporte à la fois le budget primitif 2014 et les reports de crédits affectés. Il contient ainsi le mandatement des dépenses effectives, le niveau d'exécution de l'état spécial par rubrique fonctionnelle et par nature de crédit, ce qui explique la présence des différents tableaux.

Les crédits non utilisés vont être reportés et inscrits au budget supplémentaire de 2015 qu'il aura l'honneur de présenter dans quelques semaines.

Il propose de présenter de manière synthétique les principales tendances du compte administratif pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Ces tableaux

décrivent la répartition des crédits en deux sections, pour lesquelles sont présentées, en équilibre, l'ensemble des dépenses et des recettes.

A l'intérieur de chaque section, les crédits sont ventilés en dotations, conformément à la loi. Ces dotations sont triples, à savoir la dotation de gestion locale qui permet de financer les équipements de proximité, la dotation d'animation locale qui permet de financer les travaux urgents non prévus dans le plan d'investissement et la dotation d'investissement qui permet de financer de petits travaux.

Concernant la dotation d'investissement destinée au fonds de participation des conseils de quartier et aux travaux dans les équipements de proximité, il indique que 190 997,66 € ont été ouverts pour 2014 et que les dépenses mandatées s'élèvent à un peu plus de 128 000 €. Ainsi, les crédits à reporter s'élèvent à 62 429,58 €. Pour information, il propose de noter qu'en 2013, les crédits à reporter s'élevaient à près de 172 000 €. Le montant des crédits à reporter est donc deux fois moins important cette année.

S'agissant de la dotation d'animation locale, qui finance les dépenses de fonctionnement des conseils de quartier, les dépenses liées à la nécessaire information des habitants, à l'animation culturelle et locale ainsi que les dépenses d'entretien des équipements de proximité et travaux urgents, les crédits ouverts étaient de 256 612,84 € pour 2014 et les dépenses mandatées s'élèvent à 198 480,56 €. Ainsi, les crédits à reporter s'élèvent à 58 132,28 € contre 172 000 € en 2013.

Concernant la dotation de gestion locale, qui finance les dépenses de fonctionnement courant des équipements de proximité, hors frais de personnel, la mairie d'arrondissement, les locaux associatifs, la Maison des Associations, les écoles maternelles, les écoles élémentaires et le conservatoire, les crédits ouverts totalisaient 1 415 317,72 € et les dépenses mandatées s'élèvent à 1 299 220,59 €. Ainsi, les reports sont assez faibles, s'élevant à environ 128 000 €.

Il propose ensuite d'observer le compte administratif par section, en se basant sur les tableaux.

S'agissant de la section de fonctionnement, il explique que l'analyse par dotation fournit un certain nombre d'informations, la première étant que 198 480 € ont été consacrés à l'animation locale et aux travaux d'urgence et que 90 283 € ont contribué au développement de la démocratie et de la vie locale. Il rappelle que tout ceci leur a permis de financer toute une série de manifestations culturelles et sportives. Il indique que 108 197 € concernent les travaux d'urgence. Ceci leur a permis de faire face à travaux en faveur des équipements de proximité (peintures et réparations dans les crèches, les écoles, la mairie, la pose d'un système d'interphonie à la Maison des Associations, le remplacement de tuyauteries défectueuses pour l'équipement sportif Jean Dame etc.). Enfin, 1 100 740 € ont été consacrés au fonctionnement usuel des équipements.

Concernant la section d'investissement, 128 568 € ont permis de financer la mise en place d'un garde-corps sur la terrasse de la crèche Thorel, de cofinancer la création d'une salle informatique à l'école Louvois et d'acquérir du mobilier et du matériel pour

l'événementiel. Il fait remarquer que pour cette section, en 2013, 92 873 € avaient été mandatés, soit une somme moindre que cette année.

En conclusion, il fait remarquer que la principale information à retenir de ce compte administratif est qu'il permet de constater que les reports sont en baisse par rapport à 2013. Ils s'élèvent à 178 526 € tandis qu'ils s'élevaient à 300 524 € en 2013. Les 178 526 € qui n'ont pas été mandatés ne constituent pas de l'argent comptant. En effet, deux catégories sont à distinguer. Il existe des dépenses déjà engagées mais qui n'ont pas encore été mandatées. Elles représentent environ deux tiers de ces reports, soit environ 116 000 €. Il reste 62 078 € libres d'emploi, soit une baisse par rapport au compte administratif de 2013 pour lequel les reports étaient d'environ 117 000 €. Il indique que la majorité de ces reports libres d'emploi concernent les crédits d'investissement, pour près de 50 000 €, et qu'ils pourront être utilisés en 2015, notamment pour financer des aménagements liés à la sécurité en mairie et les achats relevant des équipements de proximité, dont la salle de conférence Jean Dame. Il précise qu'au titre du compte administratif 2013, les crédits libres d'emploi ont été utilisés en investissement pour le changement des huisseries (isolation thermique dans l'immeuble des Petits-Pères) et pour la réfection de la fontaine Louvois (vœu des conseils de quartier).

Enfin, il invite chacun à voter en faveur de ce compte administratif ainsi qu'à constater que le budget de la mairie du 2^{ème} arrondissement est particulièrement bien exécuté. Ceci démontre, selon lui, le professionnalisme des services du 2^{ème} arrondissement quant à la manière dont l'argent public est utilisé.

M. Jean-Paul MAUREL remercie M. des GAYETS pour cette présentation et s'enquiert d'éventuelles interventions.

M^{me} Brigitte VAN HOEGAERDEN revient sur le report, qui était d'environ 300 000 € pour l'année 2013 et qui est de 178 000 € pour 2014. Elle souhaite connaître la raison d'un tel delta. Elle demande si 2013 était la dernière année de la précédente mandature et si 2014 est la première année de la mandature actuelle.

M. Maxime des GAYETS pense qu'une accumulation d'éléments explique cette baisse des reports. Il explique que le fait d'avoir peu de reports traduit une bonne exécution budgétaire. Si des crédits peu consommés étaient votés chaque année, ceci signifierait que le budget voté serait en fait mal exécuté. La bonne gestion d'une collectivité vise, en réalité, à réduire l'écart entre ce qui est prévu et ce qui est consommé, sachant que selon les imprévus, d'une année sur l'autre, les dépenses peuvent être plus importantes sur une ligne alors que d'autres dépenses peuvent ne pas être engagées en raison du retard pris dans la mise en œuvre de certains projets.

Il ajoute que 2014 a été une année municipale. Il imagine qu'il a pu exister un décalage, non pas dans la manière d'engager les crédits, mais dans la manière dont ils ont pu être mandatés. Il lui semble qu'il restait l'année précédente un certain nombre de factures qui devaient être payées au cours de l'exercice suivant.

Il souligne le fait que les reports sont particulièrement faibles en matière de fonctionnement, ce qui montre que la mairie, dans son budget primitif, avait ciblé au plus

juste les dépenses prévisionnelles. Par ailleurs, les crédits de fonctionnement sont plutôt contraints et nécessitent d'avoir une bonne exécution budgétaire.

A ses yeux, les raisons de cet écart sont donc de trois ordres : une bonne gestion, des dépenses engagées plus tard dans l'année en raison du renouvellement de l'équipe municipale et, enfin, un budget de fonctionnement un peu moins exponentiel que les années précédentes. Le cumul de ces trois éléments explique selon lui, en grande partie, cette baisse des reports.

M. Jean-Paul MAUREL remercie M. des GAYETS et donne la parole à M. Bruno CHARPENTIER.

M. Bruno CHARPENTIER se reporte à la page 9 du document remis et demande à quoi correspond la mention suivante : « *dotations d'investissement reçues : 190 000 €, titres émis : 18 935 €, et solde : 172 000 €* ».

M. Maxime des GAYETS explique que cette page présente les recettes prévues, que le solde correspond aux reports et que l'ensemble est égal aux titres émis. Il s'agit donc de la différence.

Il ajoute que les tableaux peuvent faire l'objet d'une double lecture. D'une part, il existe une entrée par fonction et d'autre part, un point, à la fois sur la section d'investissement et sur la section de fonctionnement. La lecture est double et il s'agit là de se concentrer sur les éléments d'investissement, qui sont équilibrés, comme ils doivent obligatoirement l'être dans un compte administratif. Il précise qu'il existe d'abord l'état spécial, puis les sections de fonctionnement et d'investissement. De plus, trois types de dotation permettent de construire le budget et ces dernières sont ventilées par fonction. Le premier tableau permet une lecture par fonction, traduisant l'usage des crédits. Le deuxième tableau permet de vérifier que, selon leur nature de fonctionnement ou d'investissement, les crédits sont bien à l'équilibre.

M. Jean-Paul MAUREL remercie M. des GAYETS. Il propose à M. CHARPENTIER de se tourner vers la direction générale des services pour de plus amples explications. Il donne la parole à Mme LEVIEUX.

M^{me} Véronique LEVIEUX pose une question sur la page 5 concernant la section de fonctionnement. Elle note qu'il est inscrit au chapitre 11 – charges à caractère général – frais de gardiennage : églises, forêts et bois communaux. Elle connaissait la grande ambition de M. le Maire en termes de végétalisation dans le 2^{ème} arrondissement mais elle se dit néanmoins surprise de constater qu'une « forêt » est évoquée. Elle tient donc à souligner cet objectif majeur pour l'arrondissement.

M. Jacques BOUTAULT lui répond qu'il s'agit d'une nomenclature nationale.

M. Maxime des GAYETS souligne la remarque judicieuse de Mme LEVIEUX. Il ajoute que les frais de gardiennage concernent les équipements dont la Ville est propriétaire, principalement la Maison des Associations. Par ailleurs, il lui semble que le sujet avait déjà

été évoqué lors du précédent compte administratif, étant donné qu'il avait lui-même relevé cet élément.

M. Jean-Paul MAUREL remercie les uns et les autres de leurs interventions. Il en profite pour remercier la Directrice générale des services, Mme CROS, pour son aide dans cet exercice. Il félicite par ailleurs le Maire de l'arrondissement pour ses arbitrages budgétaires qui rendent le compte administratif de la mairie du 2^{ème} arrondissement de plus en plus précis et plus en plus respectueux de l'argent public au fil des années.

Il propose à M. le Maire de bien vouloir quitter la salle afin de pouvoir procéder au vote du compte administratif.

Il soumet au vote le compte administratif 2014 de l'état spécial du 2^{ème} arrondissement.

Le compte administratif 2014 de l'état spécial est adopté à l'unanimité.

De retour dans la salle du conseil, **M. Jacques BOUTAULT** remercie les conseillers et les conseillères de leur confiance et les assure de la poursuite de son travail pour bien gérer l'argent public et pour présenter des budgets sincères, avec l'aide de l'administration. A cet égard, il s'associe aux remerciements adressés à l'administration pour la bonne exécution de ce budget.

5 – 2015 DAC 254 Subventions (56.130 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie et signature d'une convention

M. Jacques BOUTAULT propose d'accorder une subvention à la FNACA, la Fédération des anciens combattants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie. Il indique que cette association a été créée durant la guerre d'Algérie, le 21 septembre 1958. Elle regroupe aujourd'hui 371 121 adhérents, répartis dans 3 560 comités. Il précise qu'il existe une association FNACA sur la totalité des arrondissements parisiens et qu'une fédération départementale à Paris, assure la synthèse de l'action de ces comités locaux.

A Paris, le comité départemental a pour objectif d'entretenir et de renforcer les liens entre les anciens mobilisés d'Afrique du Nord et d'assurer la sauvegarde de leurs droits matériels et moraux ainsi que d'œuvrer en faveur de la paix. Le comité départemental de Paris et les comités d'arrondissements participent aux commémorations et cérémonies du souvenir, qui sont organisées en mairie, comme ce fut le cas à l'occasion du 8 mai dernier.

Il indique que le comité départemental est membre de trois organisations, à savoir l'Union française des anciens combattants, l'Office national des anciens combattants de la capitale, et l'Union départementale des associations d'anciens combattants.

Il évoque l'existence d'une commission « vie » qui traite des cartes d'adhésion des 5 000 adhérents parisiens, d'une commission des droits qui propose des moyens d'actions

pour faire aboutir les revendications des adhérents, d'une commission financière et d'une commission presse qui anime la page départementale et qui gère le site Internet départemental de la FNACA. Il souligne enfin la commission Guerre Algérie Jeunesse Enseignement, qui est la plus importante. Elle est constituée de membres issus de tous les arrondissements. Sa mission est de transmettre la mémoire de la Guerre d'Algérie auprès des jeunes générations par des colloques et des débats entre les anciens combattants et les lycéens et collégiens.

Afin de permettre à ces comités de poursuivre leurs actions, M. le Maire propose d'attribuer au comité départemental de la FNACA une subvention pour 2015 de 38 850 € et d'attribuer à la section des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements une subvention de 600 €. Il demande aux élus de bien vouloir en délibérer.

En l'absence de remarques, il propose de soumettre cette délibération au vote.

Les subventions 2015 pour la FNACA sont adoptées à l'unanimité.

6 – Subventions (53. 894 euros) et avenant n°2 avec l'association Crèche parentale du Sentier pour la crèche parentale (2^{ème})

M^{me} Olivia HICKS-GARCIA propose de voter une subvention à la crèche parentale des Petits Pois, une crèche parentale du quartier offrant une capacité d'accueil de 20 places pour les enfants à partir de 1 an. Elle précise que cette crèche est écologique. Ainsi, aucun produit chimique n'est utilisé pour nettoyer la crèche, ni pour la toilette des enfants.

Par délibération des 8, 9 et 10 juillet 2013, ont été approuvés les termes de la convention d'objectifs à signer avec cette association crèche parentale du Sentier. Elle indique que cette convention a une durée de 3 ans et qu'elle arrivera à échéance le 31 décembre 2016.

Cette convention insiste sur l'accueil, tous les jours de la semaine, de tous les enfants, sans discrimination, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement et sur l'engagement de l'association à optimiser au maximum ses taux d'occupation et de fréquentation.

Il est proposé de signer un avenant à la convention qui va fixer la subvention municipale pour l'année 2015 ainsi que l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un taux d'occupation et un taux de fréquentation, et à mettre en œuvre des moyens pour atteindre ces objectifs.

Après étude du budget présenté par l'association, elle indique qu'il est proposé de fixer cette subvention à 53 894 €. La fiche technique détaille la situation de l'association, avec ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et son activité. Elle remercie l'assemblée de donner l'autorisation de signer avec l'association crèche parentale

du Sentier, l'avenant à la convention qui fixe la subvention à 53 894 €. Elle prie chacun de bien vouloir en délibérer.

M. Jacques BOUTAULT remercie Mme Olivia HICKS-GARCIA de sa présentation. Il se dit ravi que la mairie du 2^{ème} arrondissement puisse attribuer des moyens de fonctionnement à cet équipement public géré par les parents eux-mêmes, sous statut associatif, qui a été créé il y a quelques années et qui remplit une fonction largement utile pour les jeunes parents en demande de faire garder leur progéniture afin de reprendre une activité professionnelle. De plus, au regard de l'exigence environnementale importante de cette crèche, il se dit d'autant plus heureux de lui accorder cette subvention de fonctionnement.

Il donne la parole à M^{me} Véronique LEVIEUX.

M^{me} Véronique LEVIEUX rappelle que, comme l'année précédente, cette association située dans les locaux de la SIEMP a demandé à la SIEMP de faire une petite percée. Elle souligne que Mesdames DUSSART et HICKS-GARCIA ont suivi ce dossier. Elle explique qu'il s'agit d'une percée dans le petit jardin géré par la crèche. Il lui semble que la crèche est ravie de cette percée. Elle mentionne par ailleurs le fait qu'un accord a été passé pour que l'acoustique de la grande salle de la crèche soit améliorée. Ainsi, un accord a été trouvé avec la SIEMP pour que des travaux soient réalisés.

En l'absence d'autres remarques, M. le Maire propose de passer au vote.

La subvention d'un montant de 53 894 € pour la crèche parentale du Sentier pour l'année 2015 est adoptée à l'unanimité.

7 – DLH 25 Charte des mutations dans le parc social

M^{me} Dominique DUSSART présente cette délibération ayant pour objet d'adopter une nouvelle Charte des mutations, suite à la précédente charte de 2009. Cette charte vise à faciliter la politique en faveur des échanges de logements sociaux. Elle explique que ce nouveau dispositif va permettre de renforcer les liens avec l'ensemble des réservataires (Etat, Ville de Paris, Action logement, bailleurs, ...) afin de fluidifier les parcours résidentiels et les mutations inter-bailleurs (RIVP, Paris Habitat etc.) et inter-contingents. Elle rappelle en effet que dans le cadre d'un programme d'immeuble social, des réservations de logements sont effectuées pour les demandeurs de logements.

Actuellement, les principaux motifs des demandes d'échanges pour les ménages domiciliés à Paris sont la sur-occupation (50% des demandes), les problèmes de voisinage (25,3%) et les raisons de santé (16,8%). En outre, 1 500 ménages demandent à changer de logement, jugeant leur logement trop grand. En effet, lorsque les enfants partent du domicile, les parents peuvent se retrouver dans un logement trop grand.

Faute d'accord entre les réservataires dans le cadre des demandes d'échange, les bailleurs ne savaient pas comment traiter ces questions de changement de logement. Elle

explique que les bailleurs se limitent au contingent du réservataire du logement occupé concerné mais que cette pratique limite fortement les opportunités de mutations. Elle souligne le sentiment qu'ont les demandeurs d'un manque de visibilité sur leurs chances d'obtenir satisfaction. Elle mentionne que l'attente pour muter vers un autre logement peut être de 4 ou 5 ans.

Cette nouvelle charte des mutations prévoit plusieurs dispositifs fixant des objectifs chiffrés, le but étant d'arriver à décloisonner le système entre bailleurs et réservataires. Des solutions pourraient ainsi être apportées aux blocages constatés :

1. Mise en place d'outil partagé des demandes d'échange.

Elle précise qu'il existe actuellement une grille de cotation générale des demandeurs de logement social et qu'une grille de cotation sera annexée à cette grille générale. D'autres critères vont être ajoutés, notamment celui de « sous-occupation ».

Pour favoriser les changements de logement en cas de sous-occupation, la charte demande aux bailleurs de réduire les délais de préavis et d'engager une réflexion sur la possibilité d'un maintien du prix au m² payé pour le logement d'origine, afin que le déménagement ne se traduise pas par un logement, certes plus petit mais plus cher. En effet, les loyers sont plus élevés, à l'heure actuelle, que ceux des logements où ils habitent depuis 15 ans. Il s'agit donc de conserver le prix au m².

2. Garantir un traitement rapide des demandes de mutations par les réservataires

Elle indique que la Mairie de Paris s'engage à donner des réponses aux demandes de mutation dans les 15 jours et que l'Etat s'associe également à ce délai.

3. Faciliter le traitement des mutations inter-contingents par chacun des bailleurs.

Elle explique que, pour la Ville de Paris (contingent de la Maire et contingent d'arrondissement), 25% des attributions devront être des mutations et que ce pourcentage sera le même concernant les programmes neufs. L'Etat s'engage, quant à lui, à dédier 20% des attributions aux mutations dans le parc social et 10% dans les programmes neufs.

Elle signale que les autres réservataires, qui sont le 1% Action Logement et la Région Ile-de-France, ne sont pas encore concernés : ils devraient l'être *a posteriori*.

Par ailleurs, pour accélérer les mutations inter-bailleurs, les signataires de la charte s'engagent à ce qu'un préavis d'un mois, au lieu de deux mois, soit appliqué au locataire qui s'est vu proposer un logement chez un autre bailleur.

Elle mentionne que d'autres dispositifs vont être mis en place, tels qu'une nouvelle version de LOC'annonces pour les demandeurs de logement, qui pourront ainsi postuler en ligne à toute une série de logements. Une bourse des échanges entre locataires va également être créée et mise en service en 2017. Par le biais de cette bourse, les locataires,

sous réserve du respect de certains critères, vont pouvoir faire connaître leur souhait de permuter avec un autre locataire.

4. Une transparence et une responsabilisation accrue des usagers

Elle indique qu'il s'agit d'informer les demandeurs d'échange sur la mise en place de la grille de cotation fin 2015. La charte prévoit qu'après deux refus du locataire à deux propositions de logement, la demande de ce dernier sera gelée pour un an.

Un comité se réunira tous les 6 mois sous la coprésidence de l'adjoint en charge du logement et de la secrétaire générale de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, afin d'examiner les objectifs atteints, les résultats chiffrés et la pertinence de la grille de cotation qui sera mise en place fin 2015. Un bilan sera établi de l'ensemble des échanges réalisés entre inter-bailleurs et inter-contingents et ce sur l'ensemble du parc de logements gérés par les bailleurs signataires de la charte.

A ce stade, elle précise que les choses vont dans le bon sens, puisque ce texte va permettre d'augmenter la part des logements qui pourront être consacrés à des mutations, faisant ainsi coïncider l'offre et la demande d'échanges.

Le regret réside dans le fait que certains acteurs, à l'image d'Action Logement et de la Région Ile-de-France, ne prennent pas encore part à cette démarche : le souhait est donc qu'ils se joignent très vite à ces procédures d'échange.

M. Jacques BOUTAULT remercie Mme DUSSART pour la présentation de cette délibération permettant d'améliorer les mutations à l'intérieur du parc de logement social de la Ville de Paris. En tant que Maire d'arrondissement, il se dit souvent sollicité pour faciliter les mutations à l'intérieur d'un même parc social. Il souligne que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, ces démarches ne sont pas simples. Aussi, il se réjouit de la mise en œuvre de cette nouvelle charte.

Il demande si certains élus souhaitent intervenir sur cette délibération et donne la parole à M. MAILLEBUAU.

M. Olivier MAILLEBUAU se réjouit de ce projet de délibération qui porte une nouvelle charte. Il estime que ce volontarisme va effectivement dans le bon sens. Les statistiques rappelées par Mme DUSSART montrent qu'il existe une marge de manœuvre importante, qu'il s'agit d'aller vers plus de visibilité et que se dessine un élargissement très important du champ de ces mutations, notamment par le biais de l'ouverture du dispositif aux échanges entre les bailleurs. Il souligne également la perspective de création d'une bourse d'échanges à compter de 2017 qui permettra une démocratisation supplémentaire.

Il relève par ailleurs, la plus grande lisibilité pour les demandeurs via le système de grille de cotation qui lui semble répondre, avec le scoring, à la politique parisienne en matière de logement. Il espère que les perspectives d'élargissement évoquées en conclusion de cette présentation seront prochainement réalisées.

M. Jacques BOUTAULT ajoute que tous partagent ce souhait.

M^{me} Béatrice BONNEAU estime que cette charte des mutations dans le parc social devrait logiquement améliorer les possibilités de se loger pour les Parisiens. Elle souligne les difficultés d'accès au logement social à Paris. Aussi, cela ne peut être que positif et elle s'en réjouit. Elle espère que cela va créer un appel d'air auprès des locataires parisiens et des possibilités pour des mutations de logement social.

M. Jacques BOUTAULT propose de procéder au vote sur cette délibération.

La charte des mutations dans le parc social est adoptée à la majorité (10 voix pour et 2 abstentions)

8 – DVD 16 Programme 2015 de zones 30. Demande de subventions auprès de la Région Ile-de-France

M. Jean-Paul MAUREL mentionne que la municipalité parisienne porte une politique d'apaisement des espaces circulés et d'aménagement en faveur des modes de déplacement doux, dans le but de réduire les nuisances liées au bruit et à la pollution, d'améliorer le cadre de vie et de maîtriser l'usage de la voiture particulière.

Il ajoute que cette volonté s'est traduite dans le programme d'investissement de la mandature par une enveloppe budgétaire d'un montant inédit de 160 millions d'euros, allouée aux modes doux et aux mobilités alternatives dont 30 millions d'euros en faveur de la modération de la vitesse.

Ainsi, la réalisation de zones 30 dans lesquelles le trafic automobile de transit est contraint, où la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h et où les déplacements à pied ou à vélo sont favorisés, est un élément essentiel à la mise en œuvre de cette politique.

Il rappelle que faire passer la totalité du 2^{ème} arrondissement en zone 30, à l'exception des grands axes, constituait l'un des engagements de campagne du Maire du 2^{ème} arrondissement, sachant que la Maire de Paris va dans le même sens. Selon lui, il y a lieu de s'en réjouir.

Cette action s'inscrit donc dans une démarche d'apaisement de la circulation à généraliser sur l'ensemble du territoire parisien, en dehors des grands axes. La voirie sera ainsi hiérarchisée entre un réseau primaire à 50 km/h, discuté avec la Préfecture de Police, le STIF et la RATP, une voirie locale à 30 km/h et un ensemble d'aires piétonnes et de zones de rencontre.

En 2015, il signale qu'il est prévu la réalisation d'un ensemble de zones 30 dans les quatre premiers arrondissements, en complétant le maillage des zones existantes. Cette approche permettra de constituer au centre de Paris un périmètre cohérent, composé de voies limitées à 30 km/h, dans cette zone spécifique, sur lesquelles sont prévus des aménagements ultérieurs, notamment dans le cadre du plan vélo 2015-2020. Des discussions auront lieu avec les partenaires concernant la limitation à 30 km/h des grands axes.

Il indique qu'à l'occasion de ce programme de zones 30, il est proposé la création de zones de rencontre qui compléteront ce programme de modération de la vitesse en sélectionnant des sites très fréquentés par les piétons ou des voies situées dans des secteurs plus résidentiels, aux trottoirs étroits et faiblement circulés, pour les besoins d'une desserte locale. Les projets de zones de rencontre seront concertés étroitement avec les mairies d'arrondissement concernées.

Les nouvelles zones 30 ainsi créées viendront compléter le réseau de zones 30 existantes et seront portées à l'attention des usagers par une signalisation verticale classique de type « zonale » complétée d'un marquage au sol soulignant la limitation à 30 km/h et le contresens cyclable.

D'un point de vue technique, le programme prévoit essentiellement la mise en place de double-sens sans marquage continu, compatibles avec la circulation apaisée de ces zones 30. La sécurité des cyclistes fera l'objet d'une attention toute particulière avec la mise en place de la signalisation verticale adéquate et d'une signalisation horizontale adaptée.

Pour le 2^{ème} arrondissement, il rappelle que des cartes ont été fournies. Il signale la création d'une zone 30 nommée Montsigny Choiseul-Vivienne. Jusqu'à présent, le 2^{ème} arrondissement était dans sa partie Est et centrale, en zone 30 jusqu'à la rue Vivienne. D'ici la fin de l'année, la zone 30 sera étendue jusqu'à la limite Ouest de l'arrondissement, y compris le quartier Vivienne-Gaillon.

Reste en suspens la question des grands axes évoquée précédemment, à savoir les Grands Boulevards, l'avenue de l'Opéra, l'axe Réaumur-Quatre Septembre et le boulevard Sébastopol. Il dit avoir entendu l'adjoint à la Maire de Paris chargé de la voirie, M. NAJDOVSKI, évoquer la possibilité de réduire à 30km/h la vitesse autorisée sur ces grands axes, notamment sur le boulevard Sébastopol. Ce sujet sera également évoqué concernant l'axe Réaumur - Quatre Septembre, voire pour l'avenue de l'Opéra. Il note que la rue Montmartre est déjà en zone 30 mais n'est pas encore équipée d'un double-sens cyclable, une partie de cette rue étant difficile à gérer en termes de marquage au sol.

Il revient sur la création des zones de rencontre, où la vitesse autorisée, de 20 km/h, est encore plus limitée. La création de ces zones de rencontre concerne la rue d'Hanovre, la rue du Croissant, la rue Saint-Joseph, ainsi qu'une partie Est du quartier du Sentier où le quartier vert est un peu étendu. Il note que deux zones de rencontre existent déjà autour de la rue de La Lune, rue Chabanais et rue Rameau.

Il ajoute que ce programme est susceptible d'être subventionné dans le cadre du plan d'action en faveur de la mobilité durable du Conseil Régional d'Ile-de-France à hauteur de 30% maximum de la dépense.

Il conclut en énonçant que la Maire de Paris demande d'approuver le programme 2015 de zones 30 et de zones de rencontre exposé ci-avant et décrit en annexe, avec des propositions de zones de rencontre, de l'autoriser à solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil régional d'Ile-de-France et à prendre toute décision en résultant.

Il propose d'en délibérer.

M. Jacques BOUTAULT remercie M. MAUREL pour cette présentation permettant de réaliser un engagement de campagne. Il s'en réjouit pour le bien-être des habitants en termes de sécurité et de réduction de la pollution, les zones 30 obligeant les véhicules à rouler moins vite et, donc, à émettre moins de gaz à effet de serre et moins de particules fines.

Il donne la parole à M^{me} LEVIEUX.

M^{me} Véronique LEVIEUX se dit très satisfaite de ce projet concernant l'ensemble de la Ville de Paris. Elle souligne que les engagements sont tenus par la Maire de Paris et par son équipe municipale, dans la mise en œuvre d'éléments ambitieux, au profit des Parisiens et des usagers. Il n'est pas évident de changer les mentalités, ni de faire respecter ces évolutions. Aussi, elle pense qu'ils auront tous à cœur de faire respecter ces nouveaux espaces pacifiés qui s'inscrivent dans un projet global de lutte contre la pollution à l'échelle parisienne.

M. Maxime des GAYETS souscrit aux propos de Mme LEVIEUX. Il rappelle qu'ils ont eu l'occasion récemment de discuter de la mise en place du plan vélo. Aujourd'hui, les zones 30 sont évoquées et il lui semble qu'au-delà de l'intérêt local de ces opérations d'aménagement ou de régulation de circulation, il existe une recherche de cohérence, à l'heure actuelle, dans le développement des grands aménagements.

Il insiste sur le fait que c'est bien à l'échelle de la ville, voire de la métropole ou de la Région, puisque ces éléments sont cofinancés, qu'il faut penser la circulation et l'organisation de l'espace public, que ce soit pour le plan vélo ou pour la mise en place de zones 30 et de zones de rencontre.

Il mentionne les problématiques qui ont pu être engendrées par certaines initiatives, à savoir des problèmes de compréhension et de discontinuité entre des zones. Ceci pose problème pour les conducteurs de voiture comme pour les cyclistes et les autres usagers de l'espace public. Il explique qu'aujourd'hui, à Paris, un cycliste souhaitant se rendre d'un point à un autre, passe d'une zone 30 à une zone de rencontre, à une zone sans marquage, et que ceci pose des difficultés, l'idée étant de pouvoir circuler du mieux possible quel que soit son mode de déplacement. Il s'agit, selon lui, d'une avancée pour la question du climat.

Il salue le plan vélo mais pense qu'il est nécessaire de planifier tout cela et d'y mettre de l'ordre. Il pense qu'il est bon que cela arrive aujourd'hui car cela permet de penser

l'organisation de l'espace public à la bonne échelle qui n'est pas seulement l'échelle de l'arrondissement mais bien l'échelle d'une unité urbaine. Il se félicite de ce plan et ne doute pas qu'il sera mis en cohérence avec les autres projets d'aménagement. Il évoque, outre le plan vélo, l'aménagement des berges et souligne une fois encore la nécessité d'avoir une articulation pertinente de l'ensemble de ces éléments pour que tout cela soit à la fois utile et efficient.

M^{me} Catherine MICHAUD annonce que son groupe votera favorablement. Elle pense que tous les dispositifs pouvant tendre à une évolution dans le bon sens, en cette période où les Parisiens subissent des pics de pollution, sont positifs. Selon elle, il est nécessaire d'avancer ensemble. Sauf erreur de sa part, il lui semble d'ailleurs que, sur ce sujet, Mesdames HIDALGO et KOSCIUSKO-MORIZET étaient globalement d'accord lors de la campagne municipale.

M. Jean-Paul MAUREL revient sur les interruptions sur les réseaux, évoqués par M. des GAYETS. Il dit qu'en termes de dangerosité, il faut avoir en tête la hiérarchie existante entre le vélo, la moto, la voiture et le camion. A ses yeux, la meilleure solution serait de s'inspirer du code de la rue, en vigueur dans certains pays. La France en est encore au code de la route et ne possède pas cette déclinaison du code de la rue, qui précise bien que le plus faible doit être protégé.

Il confirme, en outre, qu'il s'agit bien d'un plan parisien. Etant donné que Mme MICHAUD vient de parler de politique, il se permet de signaler que l'Est de Paris est la zone qui compte le plus de zones 30. Il pense que la volonté des équipes municipales et des maires d'arrondissement y est pour quelque chose. Dans l'Ouest parisien, l'envie de favoriser le vélo et de limiter la circulation automobile n'est, selon lui, pas aussi forte, à entendre les différentes interventions de certains maires concernant la piétonisation des voies sur Berges ou la création de pistes cyclables à double-sens sur de grands axes. Il estime qu'il existe tout de même une différence.

M. Olivier MAILLEBAU se réjouit de la position de l'UMP et de l'UDI du 2^{ème} arrondissement pour cette concrétisation d'un engagement de campagne de la Maire de Paris. Néanmoins, il souhaite la mettre en relief avec des interventions faites au cours de la semaine par des conseillers UMP qui eux, à l'échelle parisienne, condamnent ce plan. Il signale que le terme de « thrombose du centre-ville de Paris » a même été utilisé. Il sera particulièrement attentif au prochain Conseil de Paris pour voir s'il existe une coordination à ce sujet, d'autant qu'il lui semble que les propositions de Mme KOSCIUSKO-MORIZET, durant la campagne, ne correspondaient pas tout à fait à cette perspective.

M^{me} Catherine MICHAUD rappelle à M. MAILLEBAU qu'elle ne fait pas partie de l'UMP mais de l'UDI et qu'elle n'est pas responsable des propos des élus UMP au niveau de leurs arrondissements.

M. Olivier MAILLEBAU répond qu'étant donné que l'UDI porte le mandat de l'UMP ce soir, il se permettait de faire la corrélation.

M. Jacques BOUTAULT ajoute qu'il est vrai qu'ils ont soutenu la même candidate dès le premier tour des élections municipales, d'où la confusion de M. MAILLEBAU.

M^{me} Catherine MICHAUD répond que cela s'appelle une liste d'union.

M. Jacques BOUTAULT maintient que malgré les différences politiques, ils ont tout de même soutenu la même candidate, d'où cette confusion.

Il remercie les uns et les autres pour leurs interventions qui permettent d'enrichir le débat. Il propose de passer au vote sur cette délibération.

La délibération concernant le programme 2015 de zones 30 et la demande de subventions auprès de la Région Ile-de-France est adoptée à l'unanimité.

9 – V022015026 Vœu des élu-e-s écologistes proposant l'installation dans le 2^{ème} arrondissement de bacs de collecte pour les « bio déchets » des particuliers

M. Jacques BOUTAULT explique que la Ville de Paris s'est engagée dans un programme ambitieux de réduction des déchets dans le cadre du plan local de prévention, voté en 2012 et qui arrivera à échéance fin 2015. Il sera nécessaire de le renouveler. Il rappelle que la Ville s'est fortement engagée en matière de soutien à l'économie circulaire, souvent mise en œuvre par les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Il indique que pour soutenir l'économie circulaire, la Ville de Paris a lancé le 11 mars 2015 les états généraux de l'économie circulaire.

Il note que lors des consultations en matière de budget participatif, les projets pour trier les déchets au plus près ont été largement plébiscités par les Parisiens. Ceci devrait se traduire par l'installation de composteurs dans les jardins et espaces verts. Les habitants pourront ainsi, par volontariat, apporter leurs déchets organiques c'est-à-dire les restes de repas, fruits, légumes ou encore viandes. Ces déchets pourront être valorisés comme cela se fait dans les cantines scolaires du 2^{ème} arrondissement où un plan de collecte des déchets organiques a été mis en place. Ceux-ci sont collectés dans toutes les écoles du 2^{ème} arrondissement pour être transformés en engrais naturels pour les terres agricoles d'Ile-de-France. Ils permettent également de fabriquer de l'énergie sous forme de biogaz permettant de faire tourner des turbines produisant de l'électricité ou encore de chauffer certaines habitations de manière non polluante : ces déchets deviennent ainsi de véritables ressources.

Il signale que la Direction de la Propreté et de l'Environnement a pour objectif d'installer des lombri-composteurs au pied des immeubles et dans les cours intérieures des arrondissements. Il en existe quelques-uns dans le 2^{ème} arrondissement mais, faute de place, de nombreuses copropriétés ne peuvent pas accueillir ces lombri-composteurs.

Telles sont les raisons pour lesquelles les élus écologistes et lui-même ont souhaité que le 2^{ème} arrondissement soutienne ces efforts entamés par la Ville. Il annonce que le 2^{ème} arrondissement a souhaité être un arrondissement-pilote pour accueillir un ou plusieurs bacs de collecte de déchets organiques des particuliers. Il s'agit pour les particuliers d'effectuer des apports volontaires de déchets organiques dans ces bacs. Les lieux sont encore à définir mais il souligne qu'il s'agit-là de compléter le flux de collecte déjà en cours. Il rappelle que plus on collecte de matières destinées à créer de l'énergie, plus le coût de cette dernière baisse. Plus le volume collecté est important, plus la performance est grande. Cette expérience pilote permettra de voir si les habitants apporteront volontairement leurs déchets organiques dans un site prévu à cet effet. En fonction de ce qui sera observé, ce

principe pourrait être développé plus largement sur le territoire parisien, de manière progressive.

Il s'enquiert d'éventuels commentaires sur ce vœu.

M^{me} Catherine MICHAUD se demande si le nombre de bacs à installer sera appréhendé en termes de nombre d'habitants. Elle souhaite savoir si M. BOUTAULT a également des précisions à apporter en termes de localisation. Par ailleurs, si le 2^{ème} est un arrondissement « test », elle se demande par qui la charge inhérente sera-t-elle supportée.

M. Jacques BOUTAULT remercie Mme MICHAUD pour ces excellentes questions, qui ne manqueront pas de se poser ultérieurement, bien que tel ne soit pas encore le cas à ce stade.

En effet, il s'agit pour le moment d'acter un principe, afin de signifier à la Ville de Paris que le 2^{ème} arrondissement est prêt à tester l'apport volontaire de déchets organiques sur un ou deux sites. Il pense qu'une opération-pilote ne doit pas se développer sur trop de sites ou il ne s'agirait plus d'une expérimentation.

La question du coût se posera par la suite. Si la Ville de Paris déploie ce système sur l'ensemble de son territoire, elle prendra probablement en charge la collecte de ces déchets, ne serait-ce parce qu'il s'agit d'autant de déchets qu'elle n'aura plus à collecter dans les poubelles traditionnelles. Moins la collecte est importante en termes de poids, plus le coût de la collecte est diminué par bac. Il s'agit à la fois de valoriser les bio-déchets en énergie mais aussi d'économiser sur la collecte traditionnelle. Il pense que la Ville de Paris devrait y gagner.

Cependant, il signale que l'équilibre financier d'une filière de collecte de bio-déchets n'est, à ce jour, pas encore avérée, en raison des volumes collectés insuffisamment importants. Tous ces éléments seront donc débattus au fur et à mesure.

M^{me} Véronique LEVIEUX soutient ce vœu. A ses yeux, tel que rédigé, sans viser de lieu précis, il permet de laisser libre l'instruction des projets déposés dans le cadre du budget participatif. Elle trouve cela très bien. Selon elle, il faudra se poser la question du lieu le plus pertinent mais, au moins, ce fonctionnement laisse la démocratie locale jouer son rôle jusqu'au bout.

Quant au traitement des bio-déchets, elle estime qu'il s'agit d'une lourde responsabilité relevant de la Ville de Paris, qui a déjà lancé un grand nombre d'actions pour répondre aux fortes ambitions qui sont les siennes. Elle souligne qu'il s'agit d'un secteur nouveau. Telle est la raison pour laquelle M. le Maire a évoqué le traitement des bio-déchets dans les écoles du 2^{ème} arrondissement.

Toutefois, elle rappelle qu'un projet avait été lancé par l'un des syndicats des commerçants et restaurateurs, qui avait travaillé sur la problématique des bio-déchets. Elle indique que de nombreux restaurateurs des 1^{er}, 2^{ème} et 8^{ème} arrondissements, et d'autres peut-être, ont ainsi contribué à une phase expérimentale, soutenue par la Région, le

SYCTOM et la Mairie de Paris, pour mettre en lumière des pistes de réflexion au niveau économique, financier et organisationnel.

Concernant les lieux municipaux tels que les cantines où déjeunent les agents, la question du traitement des bio-déchets va se poser. La Ville de Paris y réfléchit, notamment pour élargir l'offre en aliments « bios » dans les écoles. Elle vise ainsi un taux de 50% d'aliments « bios » à l'échelle parisienne. Elle tend également à développer des circuits-courts, ce qui n'est pas évident. La lutte contre le gaspillage et la promotion d'une manière de mieux consommer constituent d'autres leviers poursuivant le même objectif.

Selon M^{me} LEVIEUX, ce vœu s'inscrit naturellement dans ce travail global et la question du modèle économique le plus pertinent se posera. Elle pense qu'il existe un souhait que la Ville s'implique dans la gestion plus directe de ces affaires mais encore faut-il disposer des ressources le permettant : ce travail prendra du temps mais elle estime qu'ils devraient y parvenir.

M^{me} Dominique DUSSART ajoute qu'il existe plusieurs manières de récolter les bio-déchets, à l'image des composteurs. Elle signale d'ailleurs qu'ils sont peu nombreux, puisque sont installés un composteur à la Mairie et deux chez des particuliers. Elle fait remarquer que le composteur de pied d'immeuble est beaucoup plus important que le lombricomposteur, qui permet de faire de la terre végétale. Cependant, tout ceci se fait en petite quantité.

Quant à la collecte par les restaurateurs, elle demande si le tonnage est connu. Elle pense qu'il serait intéressant d'en avoir connaissance, pour voir comment cela pourrait se passer à l'échelle d'un arrondissement.

M. Olivier MAILLEBAU soutient ce vœu. Il insiste sur l'importance de l'utilisation de l'espace viaire pour le recyclage et la valorisation des déchets. Selon lui, le meilleur des déchets est celui qui n'existe pas. Cette utilisation de l'espace viaire l'amène naturellement à revenir au sujet du budget participatif 2014. Il parle sous couvert de M. des GAYETS car le projet porte l'ambition de trier ses déchets au plus près. Il signale qu'un certain nombre d'autres propositions avaient été également faites, par arrondissement, pour essayer d'installer des éco-points « mobilité » ou encore des colonnes à verre. Il sait que dans le 2^{ème} arrondissement, les analyses topographiques effectuées pour rechercher des lieux pour les colonnes à verre sont loin d'être forcément positives, étant donné que les sous-sols sont déjà chargés. Néanmoins, il se réjouit d'ores et déjà de constater ce volontarisme à travers ce vœu. Il ne doute pas qu'au cours de la mandature, nous trouverons d'autres moyens de le décliner sur cet espace.

M. Jacques BOUTAULT remercie M. MAILLEBAU pour ces encouragements auxquels il se dit sensible.

Il répond à M^{me} DUSSART que 39 tonnes de déchets organiques sont collectées par an sur l'ensemble des écoles du 2^{ème} arrondissement. Il précise qu'une tonne permet de créer 950 kilogrammes d'engrais et de produire assez d'électricité pour faire tourner une machine à laver pendant un an, mais également pour chauffer en produisant 350 KWh de chaleur. Ceci est incroyablement bénéfique.

M. Jean-Paul MAUREL remarque le consensus existant sur cette démarche écologique. Il rappelle qu'à l'origine de tout cela, se trouve une petite mairie du 2^{ème} arrondissement, passée du côté des Verts quelques années auparavant, et qui a promu ce type de réflexions concernant l'utilisation des déchets.

Il se dit très heureux qu'aujourd'hui, la Mairie de Paris étend toutes ces pistes à l'ensemble de la capitale, pour un plus grand respect de l'environnement et des déchets.

M. Jacques BOUTAULT le remercie. Il confirme que cet arrondissement a souvent été à l'avant-garde en matière de politique environnementale et que, grâce à l'action des élus écologistes cela devrait continuer.

Il soumet ce vœu est vote.

Le vœu des élu-e-s écologistes proposant l'installation dans le 2^{ème} arrondissement de bacs de collecte pour les « bio déchets » des particuliers est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Jacques BOUTAULT** remercie les uns et les autres de leur présence et annonce que la prochaine séance du Conseil d'arrondissement se déroulera le 18 juin 2015.

La séance du Conseil d'arrondissement est levée à 20 h 25.
